

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Infirmières ayant le droit de prescrire

Ajout d'un médicament dans le cadre du Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19

À compter du 9 mai 2022, le médicament Evusheld^{MC} (tixagévimab et cilgavimab) sera fourni gratuitement à la population québécoise répondant aux critères d'admissibilité du Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19. Les critères d'admissibilité établis par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) sont présentés ci-dessous.

Le prescripteur doit inscrire sur l'ordonnance d'Evusheld^{MC} le code **AT** pour la prophylaxie préexposition contre la COVID-19 chez les personnes admissibles. L'inscription du code **AT** permet de confirmer que la personne répond aux critères d'utilisation de l'INESSS.

Pour plus d'information sur la [prescription de ce médicament](#), consultez le site de l'INESSS.

Personnes admissibles au traitement Evusheld^{MC} (tixagévimab et cilgavimab) pour la prophylaxie préexposition de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) :

- Une personne de 18 ans ou plus avec une immunosuppression sévère, quel que soit son statut vaccinal, si la dernière dose de vaccin contre la COVID-19, le cas échéant, remonte à 14 jours ou plus.
Sont considérées comme présentant une immunosuppression sévère, les personnes avec l'une des situations suivantes :
 - Transplantation d'organe solide avec traitements immunosuppresseurs;
 - Thérapie anti-cellule B (anticorps monoclonaux ciblant le CD19, le CD20, le CD22, le CD30, et BAFF (p. ex. ocrélizumab, rituximab, ofatumumab, alemtuzumab, obinutuzumab, blinatumomab, daratumumab, basiliximab, brentuximab, belimumab, globulines anti-thymocytes);
 - Traitement par récepteurs d'antigènes chimériques (CAR-T) ou greffe de cellules souches hématopoïétiques jusqu'à la reconstitution immunitaire complète;
 - Déficit immunitaire primaire sous traitement substitutif d'immunoglobulines humaines non spécifiques intraveineuses (IgIV) ou sous-cutanés (IgSC) (p. ex. immunodéficience commune variable, déficit immunitaire combiné). Pour les autres déficits immunitaires, se référer à l'immunologue traitant;
 - Traitement actif d'une tumeur solide ou d'un cancer hématologique, jugé immunosuppresseur par le médecin traitant (certaines thérapies biologiques ciblées ne sont pas considérées comme immunosuppresseurs);
 - Infection avec le virus de l'immunodéficience humaine non traitée de stade 3 ou avancée ou personne atteinte du syndrome d'immunodéficience acquise (lymphocyte T CD4 moins de 200);
 - Prise d'un agent alkylant pour le traitement d'une maladie rhumatologique (p. ex. cyclophosphamide);
 - Traitement avec un corticostéroïde général à forte dose (soit au moins 20 mg/jour de prednisone, ou l'équivalent) et minimalement depuis trois semaines.

- Une personne de 18 ans et plus avec au moins une condition à risque élevé de complication de la COVID-19 et, dans un cas ou dans l'autre, non vaccinée ou chez qui la primovaccination est incomplète, et ce, en raison d'une contre-indication médicale (p. ex. allergie et échec de désensibilisation [ou désensibilisation contre-indiquée pour des raisons médicales], antécédent de myocardite liée au vaccin à ARNm), et en l'absence d'alternative disponible.

Par risque élevé de complication de la COVID-19, on entend :

- une personne de 60 ans et plus;
- une personne de 18 ans et plus avec au moins une des comorbidités suivantes :
 - hémoglobinopathie,
 - insuffisance rénale chronique,
 - insuffisance hépatique chronique,
 - obésité (risque accru avec IMC \geq 35),
 - diabète,
 - hypertension artérielle avérée,
 - maladie cardiovasculaire athérosclérotique,
 - insuffisance cardiaque de classe fonctionnelle NYHA II à IV,
 - maladie pulmonaire chronique (p.ex. MPOC, asthme modéré à sévère).
- Une femme enceinte avec au moins une des conditions à risque élevé de complications de la COVID-19 (conditions décrites ci-dessus), et ce, après discussion avec un ou des médecins spécialistes ou collègues expérimentés.
- Un adolescent pesant 40 kg et plus avec au moins une des conditions à risque élevé de complications de la COVID-19 (conditions décrites ci-dessus), et ce, après discussion avec un ou des médecins spécialistes ou collègues expérimentés.